

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 AVRIL 2024**

En préambule, **Madame le Maire** explique que la date choisie pour cette séance résulte de plusieurs contraintes, à savoir celle de l'élection partielle, et celle des délais de convocation et du travail des nouveaux adjoints et des services. Cette séance a donc lieu ce jour, qui est le dernier pour présenter et adresser le budget de la Ville, comme de toutes les communes de France d'ailleurs, au Préfet. Elle propose la candidature de Madame Sylvie THOMAS-DURIER en qualité de secrétaire de séance.

**Mme Sylvie THOMAS-DURIER** procède maintenant à l'appel des participants. Jeanne BECART « présente », Quentin LEFEBVRE « présent », Béatrice BODIN « présente », Thierry MARI « présent », Cécile PONY-VIGIER « présente », Bruno GUERRA « présent », Charlotte BAQUET « présente », Philippe MONNERET « absent » est représenté par Bruno GUERRA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE « absente » est représentée par Béatrice BODIN, Grégoire VERSPIEREN « absent » est représenté par Jeanne BECART, Catherine OLIVA « présente », Terence PERROD « présent », Sophie RECHSTEINER « présente », Vincent GIRARD « présent », Sylvie THOMAS-DURIER « présente », Jihad EL AHMAR « présent », Solène ALLANIC « présente », Julien GROSSIORD « présent », Emilie BRIAND « absente » est représentée par Cécile PONY-VIGIER, Jean-Louis DE OLIVEIRA « présent », Jennifer BOUAZIZ « présente », Bruno BAUVIN « présent », Emmanuelle FERLA « absente », Romain COYARD « présent », Yves MENEL « présent », Sylvie BOSSET « absente » est représentée par Laurence DERMAGNE, Benois BAS « absent », Yann BURSTEIN « présent », Agnès DUMONT « absente » est représentée par Yves MENEL, Laurence DERMAGNE « présente », Grégory DEBAUVE « absent » est représenté par Yann BURSTEIN, Isabelle LE MADEC « présente », Philippe HERZOG « présent ».

**01 ADMINISTRATION GENERALE**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 29 MARS 2024  
PRISE ACTE DES DECISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE DANS LE  
CADRE DE SA DELEGATION DE COMPETENCE**

**Madame le Maire** demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance d'installation du 29 mars 2024.

**Monsieur MENEL** réitère sa demande concernant la retransmission intégrale des Conseils Municipaux, soit en direct, soit en différé, et ce, pour le bien de la population et de la démocratie locale. D'autre part, il tient à préciser à Madame la Maire, que la municipalité avait jusqu'à fin avril pour mettre en place le Conseil Municipal, il propose de lui transmettre le texte qui mentionne cette règle. Il déplore que certains élus de son groupe ne puissent pas participer à la séance de ce jour car ils avaient des contraintes professionnelles, il suppose que c'est également le cas pour certains élus de la majorité. Il estime cela dommage pour les élus mais également pour le public qui ne peut être présent en nombre ce matin. Il ajoute que lui-même sera obligé de partir en cours de Conseil afin d'honorer un rendez-vous en milieu de matinée.

**Madame le Maire** répond que la municipalité réfléchit à la façon dont les Garchoises et les Garchois pourront regarder et écouter les séances du Conseil Municipal. En ce qui concerne la date de la présente séance, elle explique que les services de la Préfecture ont été saisis et qu'ils ont demandé de respecter cette date du 15 avril. Il n'y avait donc aucune raison de reporter la date, sachant que les élus et les services ont travaillé d'arrache-pied pour respecter cette date imposée par la Préfecture. Elle informe ensuite les élus qu'un rapport a été remis sur table concernant la désignation de représentants de la commune au sein de l'association CLIC GERICO, rapport qui fait l'objet du point 36 de l'ordre du jour.

**Monsieur Yann BURSTEIN** aborde le rapport n° 1 qui est appelé au vote et dans lequel se trouvent les différentes commissions. En ce qui concerne les 4 commissions municipales où il y a 2 sièges pour son groupe et pas de suppléant, il demande, dans le cas où l'une des deux personnes n'est pas présente, si elle peut être remplacée par une autre personne du groupe.

**Madame le Maire** répond non et ajoute que c'est ainsi que le prévoient les textes. Elle soumet le PV d'installation au vote. Il est adopté à l'unanimité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour

DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD Térance	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Absent
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

## 02 ADMINISTRATION GENERALE

### DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES SALLES MUNICIPALES

**Madame le Maire** explique que ce règlement concerne les tarifs faisant partie de la politique tarifaire, la mise à disposition des salles aux partis politiques en période d'élection, comme cela a été le cas récemment, ainsi que la gestion des assurances et tout ce qui touche à la sécurité.

**Madame le Maire** met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour

MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD Tércence	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Absent
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour

DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

### **03 ADMINISTRATION GENERALE**

#### **DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU REGLEMENT D'UTILISATION DES VEHICULES MUNICIPAUX**

**Madame le Maire** donne la parole à Madame DENIZEAU-LAHAYE.

**Monsieur MARI** explique que ce rapport vise à mettre en place un règlement d'utilisation de la flotte de véhicules dont la Ville a fait l'acquisition ces dernières années. Il rappelle qu'un certain nombre de voitures thermiques ont été basculées en voitures électriques, sous la forme de flotte. Ce règlement vise donc à réglementer l'accréditation des utilisateurs de ces véhicules, le périmètre d'utilisation qui est sur le territoire de la Métropole du Grand Paris et sur les communes voisines de Garches, ainsi que les conditions de remisage à domicile. L'idée est d'être efficace et que tout le monde puisse bénéficier au maximum de ces véhicules.

**Madame le Maire** met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

<b>NOM ET PRÉNOM</b>	<b>VOTE</b>
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour

THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD T�rence	Vote pour
ALLANIC Sol�ne	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Absent
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agn�s	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

#### **04 PREVENTION - SECURITE**

### **DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU PROTOCOLE RELATIF AU PARTENARIAT ENTRE LE PARQUET DE NANTERRE ET LA VILLE DE GARCHES ET AUTORISATION DONNEE DE SIGNER LEDIT PROTOCOLE**

**Madame le Maire** donne la parole   Monsieur MARI.

**Monsieur MARI** explique que ce protocole vise   mettre en place ce qu'on appelle la justice de proximit  avec notamment le traitement des signalements, du rappel   l'ordre, le TADPR (le traitement acc l r  par d l gu  du Procureur). Cette d lib ration propose donc de donner le pouvoir   la Mairie de pratiquer, par l'interm diaire de la future Police municipale, ce rappel  

l'ordre pour un traitement de justice dit de proximité plus rapide, par le Procureur de la République.

**Monsieur HERZOG** précise que ce protocole est une extension d'un dispositif déjà existant. Son groupe aurait souhaité un retour sur ce dispositif et un premier bilan. Il note que dans l'article 6 de ce protocole est évoqué le suivi du bilan et du dispositif dans le cadre des réunions du CLSPD, ce qui est pour son groupe l'occasion de rappeler qu'ils souhaitent être associés aux travaux de ce CLSPD, voire d'y siéger, à tout le moins d'en être informés. Il ajoute que son groupe est attaché à une politique de prévention de la délinquance et qu'ils appellent de leurs vœux le retour d'un éducateur de rue qui compléterait à merveille ce dispositif. Cette extension de partenariat, nécessaire dans le cadre de l'instauration d'une Police municipale, peut permettre d'éviter trop de judiciarisation. Son groupe votera donc ce rapport.

**Madame le Maire** explique qu'il est difficile de faire siéger trop de personnes au sein du CLSPD mais indique à Monsieur HERZOG que la municipalité tiendra son groupe informé, ainsi que l'autre groupe de cette assemblée, des travaux du CLSPD. Quant au médiateur, elle indique que ça peut effectivement s'étudier et que cela doit faire partie de toute cette construction qui va s'exprimer au travers de la mise en place prochaine de la Police municipale.

**Madame le Maire** met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour

RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD T�rence	Vote pour
ALLANIC Sol�ne	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Absent
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agn�s	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

## **05 PREVENTION - SECURITE**

### **DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA POLICE MUNICIPALE**

**Madame le Maire** donne la parole   Monsieur MARI.

**Monsieur MARI** explique que cette d lib ration propose d'adopter le r glement int rieur de la future Police municipale de Garches qui fait l'objet d'une signature avec le Pr fet et le commissariat de Police. Sur ce r glement figurent la constitution, le fonctionnement, et le pouvoir de Police de cette future Police municipale. Il pr cise que, comme confirm  r cemment par Madame le Commissaire, ce protocole sera sign  courant mai.

**Monsieur HERZOG** indique que son groupe votera ce rapport. Toutefois, il note dans l'article 19 de ce r glement, qui concerne les comp tences territoriales, que la mutualisation avec

Vaucresson pourra se faire mais qu'elle n'existe pas à ce jour, ce qui a une incidence sur la disponibilité des agents et sur les coûts. Son groupe espère donc que cette mutualisation interviendra très rapidement.

**Monsieur MARI** explique que la mutualisation, mot que l'on associe tout de suite aux économies et à l'efficacité, est effectivement la philosophie de la collaboration avec la ville de Vaucresson. Le prérequis du travail de cette mutualisation, qui arrivera un peu plus tard, est la création à Vaucresson et à Garches de la Police municipale. Cette mutualisation interviendra donc dans un second temps, si elle est possible sur le plan technique, opérationnel, et sur le plan de la conformité et de la légalité. Il ajoute que ce sujet n'arrivera pas tout de suite mais qu'il est bien en visibilité notamment pour optimiser l'efficacité et le coût de fonctionnement de cette Police municipale.

**Madame le Maire** rappelle d'ailleurs que l'engagement de mandature de la municipalité en 2020 était de créer cette Police municipale, mais qu'une condition avait été mise, à savoir qu'elle puisse avancer en même temps que celle de Vaucresson. En effet, il ne peut pas y avoir de Police municipale intercommunale, chaque commune doit être maître de sa Police municipale et le Maire en est responsable. Cependant, la Ville de Garches aura la possibilité de mutualiser certains moyens qui lui permettront de faire des économies d'échelle ou d'être plus efficace sur le terrain. Elle met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour

RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD T�rence	Vote pour
ALLANIC Sol�ne	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Absent
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agn�s	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

## **06 STATIONNEMENT**

### **DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE L'OBLIGATION DE LA SAISIE DU NUMERO D'IMMATRICULATION DU VEHICULE COMME MODALITE PREALABLE A L'ACCES AU STATIONNEMENT SUR UNE PLACE PAYANTE EN VOIRIE**

**Madame le Maire** donne la parole   Monsieur MARI.

**Monsieur MARI** explique que cette d lib ration vise   r pondre   un vide juridique, qui existait notamment   travers la loi RGPD, relatif   la donn e personnelle qu'est la plaque d'immatriculation des v hicules. En 2023, le minist re a donn  la possibilit  aux collectivit s, pour la comp tence de stationnement payant, de s'opposer   la non-transmission de cette donn e personnelle que sont les plaques d'immatriculation. Cette d lib ration donne donc le pouvoir   la Mairie de transmettre cette plaque d'immatriculation et de l'utiliser afin de faire

valoir son pouvoir de stationnement payant. Il précise toutefois que c'est déjà le cas puisque la Ville fonctionne avec PAYBYPHONE sur les horodateurs, et que sur PAYBYPHONE les personnes communiquent leur plaque d'immatriculation. Il ajoute que cette délibération ne changera rien puisque toutes les communes qui ont utilisé les données personnelles des plaques d'immatriculation ont toujours eu l'agrément de l'État et ont gagné dans leurs procédures.

**Madame le Maire** met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour

COYARD Romain	Vote pour
PERROD T�rence	Vote pour
ALLANIC Sol�ne	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Absent
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agn�s	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

## 07 RESSOURCES HUMAINES

### DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS POUR L'ANNEE 2024

**Madame le Maire** explique que ce tableau des effectifs a  t  pr sent  aux membres du Comit  Social Territorial le 10 avril dernier, ainsi qu'aux commissions pr alables, notamment la commission Administration G n rale et Finances. Ce tableau des effectifs pour l'ann e 2024 a donc  t  pr sent  au cours de cette commission et les pr cisions demand es par les  lus ont  t  apport es. Ce tableau est approuv  chaque ann e par le Conseil Municipal et permet de r pondre aux obligations d'ouverture de postes en cas de fin de disponibilit , d' volution de grade, et de recrutement. C'est donc un tableau technique qui fait le point sur les effectifs en cours et les  volutions envisag es pour l'ann e   venir.

**Monsieur BURSTEIN** indique que son groupe est enti rement d'accord avec l'avancement pour les agents de la Ville, mais qu'ils se posent de nombreuses questions sur le nombre important de d parts constat s et les visibles difficult s de recrutement. Compte tenu qu'il n'y a pas eu de ROB et de d bat qui s'en suit, ils n'ont pas vraiment de visibilit . Par cons quent, son groupe s'abstiendra.

**Madame le Maire** met ce rapport aux voix. 6 absentions. Il est adopt    la majorit .

NOM ET PR�NOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour

BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD Tércence	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	S'abstient
BOSSET Sylvie	S'abstient
BAS Benoit	Absent
BURSTEIN Yann	S'abstient
DUMONT Agnès	S'abstient

DERMAGNE Laurence	S'abstient
DEBAUVE Gregory	S'abstient
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

## **08 RESSOURCES HUMAINES**

### **DELIBERATION PORTANT ACTUALISATION DE LA POLITIQUE DE REGIME INDEMNITAIRE DE LA VILLE DE GARCHES**

**Madame le Maire** explique que ce dossier concerne l'adaptation du régime indemnitaire de la Ville qui doit intégrer le régime indemnitaire spécifique des policiers municipaux qui vont arriver prochainement.

**Madame le Maire** met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

<b>NOM ET PRÉNOM</b>	<b>VOTE</b>
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour

RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD Tércence	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Absent
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

## **09 RESSOURCES HUMAINES**

### **DELIBERATION PORTANT PRISE ACTE DU PLAN DE FORMATION 2024 POUR LES AGENTS DE LA VILLE DE GARCHES**

**Madame le Maire** explique que ce document est un document prévisionnel et annuel. Le plan de formation permet de développer les services de la Ville, d'améliorer les compétences et l'efficacité du personnel. Ce plan de formation 2024 met plus particulièrement l'accent sur la thématique de la santé et de la sécurité au travail, il comprend donc des formations obligatoires et spécifiques propres à certains services. Il comporte également des formations facultatives pour améliorer la prise en charge de la santé et de la sécurité au travail, comme les gestes et postures, ou les risques des produits chimiques. Elle précise que depuis quelques mois la Ville a un auditeur Santé Sécurité au Travail, qu'elle a contracté avec le CIG de la Petite Couronne, et que cet agent réalise en ce moment même un audit et rencontre les élus, les chefs de services,

et les agents. Cet auditeur fait en outre partie, de façon obligatoire, de la formation spécialisée, ce qui représente donc pour la Ville un regard extérieur et compétent important.

**Madame LE MADEC** indique que le groupe Garches Autrement soutient ce plan de formation et espère qu'il sera d'une ampleur au moins égale à celui de 2023 puisqu'il y a eu 542 stages pour 5 215 heures de formation, d'après le rapport social, pour 250 agents. Son groupe aurait toutefois souhaité une annexe plus quantifiée afin d'illustrer l'effort fourni par la commune pour répondre aux enjeux du numérique et aux souhaits exprimés par les agents lors de l'audit de 2023.

**Madame le Maire** répond que la municipalité va essayer de produire des documents plus détaillés au niveau des chiffres et demande à Madame LE MADEC de ne pas hésiter à les demander aux services qui pourront lui fournir sans problème. Elle met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour

GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD T�rence	Vote pour
ALLANIC Sol�ne	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Absent
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agn�s	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

## **10 RESSOURCES HUMAINES**

### **DELIBERATION PORTANT PRISE ACTE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023 DE LA VILLE DE GARCHES**

**Madame le Maire** explique que le Rapport Social Unique 2023 est un document annuel qui a  t  pr sent  au dernier Comit  Social Territorial du 10 avril ainsi qu'aux commissions. Toutes les pr cisions n cessaires ont  t  apport es lors de ces instances. Ce RSU a  t   galement transmis   l'auditeur Sant  S curit  au Travail du CIG de la Petite Couronne qui travaille actuellement au sein de la collectivit .

**Madame LE MADEC** remercie les services pour ce rapport. Son groupe remarque une baisse des  quivalents temps plein assez notoire qui semble se justifier par un choix de temps partiel pour le personnel de l'enfance et de la petite enfance, dont la compensation par l'embauche de personnel semble se faire sans augmentation du nombre d'agents travaillant pour la Ville de Garches. Elle demande si cela est d    la diminution du nombre d'enfants dans les cr ches et les  coles de la commune.

**Madame le Maire** r pond que la municipalit  a effectivement constat  un d veloppement important du temps partiel, ce qui est d'ailleurs le cas dans tous les services. Elle explique qu'ils essaient de le compenser lorsque c'est possible, mais qu'il est actuellement difficile de recruter dans le secteur de la petite enfance   Garches comme partout en France. Elle se demande donc

dans quelle mesure ces temps partiels doivent être accordés compte tenu de ces difficultés de recrutement.

**Madame BAQUET** explique que certains temps partiels sont de droit, par exemple en sortant de congé maternité, et qu'il y a eu, justement, un nombre assez important de temps partiels de droit cette année. Elle ajoute que les services essaient d'organiser les équipes en fonction de ces temps partiels, mais que l'objectif est bien de recruter.

**Monsieur MENEL** précise qu'il n'y a pas de vote pour cette délibération car c'est une prise d'acte. Il indique que le groupe Utile Pour Garches est en désaccord avec la gestion du personnel par la municipalité et que c'est également le cas pour le groupe Unis Pour Garches. Il explique que derrière ce rapport il y a des hommes et des femmes qui travaillent au quotidien pour la Ville et ajoute que les élus de son groupe leur apportent tout leur soutien. D'autre part, son groupe a appris que la responsable du pôle seniors était en congé maladie, ils tiennent donc à lui apporter tout leur soutien et espèrent qu'elle va revenir très rapidement au sein de la Mairie. Il remarque à nouveau qu'une/un responsable de service a des problèmes de santé et espère qu'il n'y aura pas de soucis au sein d'autres services, notamment le service juridique ou le service urbanisme.

**Madame le Maire** remercie Monsieur MENEL et constate qu'il n'a pas changé. Elle tient à lui préciser que, parmi les 500 agents de la collectivité, il y a au fil de l'eau des arrêts maladie et qu'il ne faut pas forcément y voir matière à polémiquer. Elle espère également que cette personne va revenir rapidement au sein de son service et ajoute que la municipalité se soucie de la santé de tous les agents de la Ville. Elle demande aux élus de voter pour la prise d'acte de ce rapport. Pas d'abstention, pas de vote contre.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour

BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD T�rence	Vote pour
ALLANIC Sol�ne	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Absent
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agn�s	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

## **11 RESSOURCES HUMAINES**

### **DELIBERATION PORTANT PRISE ACTE DU DOCUMENT UNIQUE D' VALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)**

**Madame le Maire** indique que ce DUERP est une obligation pour toutes les collectivit s territoriales. Elle explique que la Ville a renforc  sa d marche de pr vention en recourant   un prestataire ext rieur : ARENA PREVENTION. L'ensemble des services et mat riels a  t  utilis  afin de r pertorier tous les risques potentiels et les agents ont  t  consult s afin de pouvoir analyser leurs postes de travail, l'objectif  tant de mettre en place des actions de pr vention pertinentes. Ce DUERP est mis   jour une fois par an. D'autre part, elle tient   pr ciser que ce d ploiement du DUERP au sein de la collectivit  intervient de concert avec la

Accus  de r ception en pr fecture  
092-219200334-20240613-PV15042024-DE  
Date de r ception pr fecture : 13/06/2024

nomination d'un assistant prévention qui interviendra dans le champ de prévention médicale lors de l'établissement de la fiche relative aux risques professionnels. Cet assistant sera chargé de la bonne tenue du registre Santé et Sécurité au Travail et contribuera ainsi à la mise en œuvre de la politique SST de la Ville.

**Madame LE MADEC** tient à saluer et à remercier les services pour l'impressionnant travail d'inventaire et de classification des risques par service, avec une mise en perspective des accompagnements nécessaires à la réduction de ces risques, et les échéanciers associés.

**Madame le Maire** remercie également les services qui, en matière de RH, ont accompli un énorme travail au cours de ces derniers mois et de cette dernière année. Elle demande aux élus de voter pour la prise d'acte de ce rapport. Pas d'abstention, pas de vote contre.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour

BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD T�rence	Vote pour
ALLANIC Sol�ne	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Absent
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agn�s	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

## 12 FINANCES

### DELIBERATION PORTANT APPROBATION DES TAUX DES TAXES LOCALES 2024

**Madame le Maire** donne la parole   Monsieur PERROD.

**Monsieur PERROD** explique qu'il s'agit de fixer, pour l'ann e 2024, le taux de la taxe fonci re sur les propri t s b t es, le taux de la taxe fonci re sur les propri t s non b t es, et le taux de la taxe d'habitation sur les r sidences secondaires. Sans aucune  volution par rapport   ce qui  tait fix  pr c demment, les taux propos s sont respectivement de 22,63 %, 35,96 % et pour la taxe d'habitation sur les r sidences secondaires de 20,12 % major  de 35 %, ce qui donne un taux effectif d'un peu plus de 27 %, comme cela avait  t  d lib r  en septembre dernier. Il pr cise que cette majoration est, d'une part, inf rieure au maximum autoris  puisque les communes peuvent aller jusqu'  60 %, et que d'autre part, elle repr sente en pr visionnel une recette annuelle d'un peu moins de 200 000   pour la Ville de Garches. Il explique ensuite que, par anticipation par rapport   la d lib ration n  22 qui portera sur le budget 2024, le produit fiscal pr visionnel de l'ensemble de ces 3 taxes s' l ve   19 millions d'euros.

**Madame LE MADEC** indique que son groupe votera contre le maintien des taux de taxe fonci re une ann e encore au m me taux que les ann es pr c dentes. Elle explique que la prise en compte des diverses crises  conomiques,  nerg tiques, baisse des ventes immobili res, qui se succ dent depuis 2 ans, rappel es dans le rapport financier unique, ne va  tre   nouveau compens e en recettes que par les tarifs des services. Ce choix g n re une iniquit  des efforts

entre les Garchois au détriment des familles. Nous pensons qu'il est plus juste de relever les taux de taxe foncière afin d'équilibrer les efforts nécessaires à la gestion de la commune sur l'ensemble de la population usagère et non usagère des services payants de la Ville. Nous trouvons aussi qu'il est temps d'expliquer aux Garchois que, sans augmentation de la fiscalité locale, le budget de la Ville ne lui permet pas d'investissement lourd sans recourir à la vente de son patrimoine.

**Madame le Maire** rappelle que le produit des services représente 5 millions d'euros contre 19 millions d'euros...

**Madame LE MADEC** ajoute que, malgré tout, ce sont toujours les services qui augmentent.

**Madame le Maire** met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, 8 votes contre. Il est adopté à la majorité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour

GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD T�rence	Vote pour
ALLANIC Sol�ne	Vote pour
MENEL Yves	Vote contre
BOSSET Sylvie	Vote contre
BAS Benoit	Absent
BURSTEIN Yann	Vote contre
DUMONT Agn�s	Vote contre
DERMAGNE Laurence	Vote contre
DEBAUVE Gregory	Vote contre
LE MADEC Isabelle	Vote contre
HERZOG Philippe	Vote contre

### 13 FINANCES

#### **DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE L'EXTENSION DU QUOTIENT FAMILIAL AUX ACTIVITES DE L'ECOLE DES SPORTS ET DU CONSERVATOIRE**

**Madame le Maire** donne la parole   Monsieur PERROD.

**Monsieur PERROD** explique qu'afin de rendre l'Ecole des Sports et le conservatoire plus accessibles aux familles garchoises ayant les plus faibles revenus, il est propos  de pouvoir b n ficier d'un tarif moindre avec un quotient familial inf rieur   1 500, et ce, d s la rentr e 2024. A titre illustratif, compte tenu que les demandes et les revenus des familles qui feront ces demandes ne sont pas encore connus, il donne l'exemple d'une inscription pour un trimestre   l'Ecole des Sports le mercredi matin et explique que jusqu'  pr sent il y avait 188 inscriptions   116  , et qu'avec la mise en place de ce quotient familial, 150 familles continueraient   payer ces 116  , et 38 familles auraient un tarif r duit en moyenne   78  , ce qui repr senterait une baisse moyenne d'environ 40  . Il pr cise que plus le quotient familial est bas, et plus la r duction serait importante. Il ajoute que le quotient familial moyen des Garchois qui b n ficieraient de cette r duction est un petit peu inf rieur   1 000, avec 5 familles qui auraient des r ductions tr s importantes compte tenu de quotients familiaux inf rieurs   500.

**Madame le Maire** ajoute que le but est que des familles n'ayant pas accès à ces services en raison des coûts puissent en profiter. Elle met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD TERENCE	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour

MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Absent
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

## 14 FINANCES

### DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA POLITIQUE TARIFAIRE 2024-2026

**Madame le Maire** donne la parole à Monsieur PERROD.

**Monsieur PERROD** explique que l'objectif est de donner de la visibilité sur 3 ans aux Garchois et aux services. Les services pourront ainsi anticiper une meilleure optimisation du service rendu et les administrés pourront prévoir leurs dépenses. La Ville de Garches pourra bien sûr amender cette politique pour faire face à des évolutions imprévues sur certains tarifs. Il ajoute que les tarifs exceptionnels, tels que les séjours organisés par la Ville, feront l'objet d'une autre délibération. D'autre part, il explique que l'annexe 11 montre que les tarifs 2024 évoluent de 2 à 2,5 % par rapport à 2023 afin de tenir compte de la hausse du coût de la vie.

**Madame LE MADEC** indique que son groupe votera contre cette grille tarifaire pour les mêmes raisons que celles évoquées dans le rapport 12, cette délibération reportant exclusivement sur les tarifs des services la responsabilité de compenser les crises financières. Son groupe relève toutefois que l'application systématique à l'ensemble des 3 paramètres de l'augmentation se concentre pour 2024 uniquement sur le taux d'effort, épargnant le relèvement du niveau du quotient familial plancher qui définit le niveau d'entrée des revenus dans la tarification proportionnelle au quotient. Ils remarquent en outre, à leur grand regret, que les familles qui bénéficient d'un tarif proportionnel à un quotient familial de 200 pour la restauration scolaire, n'en bénéficient plus qu'à un quotient familial de plus de 300 pour l'accueil en soirée, et de 500 à 700 pour l'accueil de loisirs le mercredi, créant ainsi une barrière financière en surenchérissant l'effort financier pour les familles à faibles revenus se situant entre 200 et 580 pour bénéficier de ces services. A contrario, les familles les plus aisées se voient toutes offrir un tarif fixe dès 1 500 € de quotient familial, quel que soit le service, allégeant ainsi leur effort financier pour chaque euro de plus gagné, un effort que nous jugeons injustement réparti. Le comparatif entre les tarifs des 4 Vents et l'Ecole des Sports montre des écarts pour les prestations couvrant les mêmes périodes, sauf pour la période des vacances pour laquelle son groupe aimerait comprendre la genèse. Elle demande donc s'il serait possible que son groupe rencontre les services pour en discuter.

**Madame le Maire** répond que les services sont bien sûr à la disposition du groupe de Madame LE MADEC ainsi que de tous les élus.

**Monsieur MENEL** indique que son groupe va s'abstenir sur ce rapport. En effet, ce qui les gêne est le fait qu'il concerne les années 2024 à 2026, or tout le monde sait qu'en 2026 il y aura de nouvelles élections municipales et que, quelle que soit l'équipe qui sera vainqueur, il leur paraît important que ce soit la nouvelle équipe ou celle reconduite qui puisse générer ces augmentations ou pas de tarifs. Il lui aurait semblé plus cohérent de rester sur 2024-2025.

**Madame le Maire** rappelle à Monsieur MENEL que la Ville de Garches peut amender cette politique tarifaire à tout moment et ajoute que, compte tenu que le mandat est normalement de 6 ans, la municipalité a fait le choix de garder 2024-2026.

**Monsieur PERROD** ajoute qu'en termes de calendrier, les élections ayant lieu en mars 2026, il est nécessaire d'avoir un tarif jusqu'à cette date.

**Madame le Maire** met ce rapport aux voix. 6 abstentions, 2 contre. Il est adopté à la majorité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour

FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD TERENCE	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	S'abstient
BOSSET Sylvie	S'abstient
BAS Benoit	Absent
BURSTEIN Yann	S'abstient
DUMONT Agnès	S'abstient
DERMAGNE Laurence	S'abstient
DEBAUVE Gregory	S'abstient
LE MADEC Isabelle	Vote contre
HERZOG Philippe	Vote contre

## 15 FINANCES

### DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA PARTICIPATION POUR L'ANNEE 2024 AU SIVU GARCHES/MARNES LA COQUETTE

**Madame le Maire** donne la parole à Monsieur MARI.

**Monsieur MARI** explique que cette délibération vise à approuver le versement de la participation de 10 000 € de la Ville de Garches au SIVU « Garches/Marnes-la-Coquette » pour l'année 2024. En effet, les Garchois accèdent au parking de la gare avec leur carte de stationnement valable sur toute la Ville. C'est donc une négociation historique qui fait l'objet d'une délibération chaque année.

**Madame le Maire** met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

<b>NOM ET PRÉNOM</b>	<b>VOTE</b>
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD TERENCE	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour

BAS Benoit	Absent
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

## 16 FINANCES

### DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA PARTICIPATION POUR L'ANNEE 2024 AU SIVU DU HARAS LUPIN

**Madame le Maire** donne la parole à Monsieur GIRARD.

**Monsieur GIRARD** explique que cette année la participation demandée est de 216 979 €. Il précise qu'elle est en hausse par rapport à l'année dernière en raison de l'augmentation des frais de ressources humaines et des coûts de l'énergie.

**Monsieur HERZOG** indique qu'en commission il a été porté à la connaissance de son groupe que les apports financiers des deux villes étaient de 2/3 pour Garches et d'1/3 pour Vaucresson, pour l'aménagement et la gestion de l'ensemble. Il demande pourquoi ce n'est pas indiqué de manière explicite dans le rapport, car tel que c'est libellé actuellement, on pourrait comprendre que l'apport de Vaucresson se résume à l'apport du foncier, il cite la phrase de la délibération : « *la Ville de Garches réalise les aménagements communs (immeubles, parkings, terrains, etc.) pour un montant similaire au montant de l'investissement foncier de la Ville de Vaucresson...* ». Par ailleurs, il leur a été remonté, par des pratiquants et des spectateurs, le besoin d'une tribune pour assister aux matchs. Il suggère donc de mettre ce sujet à l'ordre du jour du SIVU à moyen terme.

**Madame le Maire** ajoute qu'il lui a également été indiqué qu'il manquait un tableau d'affichage et précise que celui-ci est prévu. D'autre part, elle explique qu'en ce qui concerne la règle des 2/3 - 1/3, ce sujet va être étudié avec le nouvel adjoint aux sports. Elle précise que c'est un équipement très important pour les clubs, auquel la Ville est attachée, cependant quelques petits correctifs pourraient être apportés afin que le financement soit un peu plus équitable.

**Monsieur MENEL** précise que la municipalité s'était engagée depuis 3 ou 4 ans à une renégociation, or la fin du mandat approche et il constate que ce ne sera pas le cas en 2024, ce qu'il trouve dommage. Il ajoute cependant que son groupe votera pour.

**Madame le Maire** met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD TERENCE	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour

BAS Benoit	Absent
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

## 17 FINANCES

### **DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CREATION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DU TAM ET DE LA PRISE EN PARTICIPATION DE LA VILLE DE GARCHES**

**Madame le Maire** explique que la Ville de Garches entre dans une SPL, la société THEATRE ANDRE MALRAUX, à hauteur de 1 % du capital, ce qui représente 6 parts de 271 €, soit 1 626 €. Le maire de Rueil-Malmaison a décidé de créer cette SEM, une autre collectivité étant nécessaire pour y siéger, il a donc pensé à faire entrer Garches dans cette SPL. Elle précise que la Ville de Garches a des liens étroits avec la Ville de Rueil-Malmaison, et surtout avec ce théâtre qui peut offrir des collaborations importantes, notamment dans la mise à disposition de la scène aux danseuses du Conservatoire, qui ne pouvait se faire que tous les 2 ans compte tenu du coût élevé de la location. Elle ajoute qu'en termes de programmation, cela permettra de travailler de façon constructive avec ce théâtre.

**Monsieur MENEL** indique que les élus de son groupe ne voient pas l'utilité d'entrer dans le capital d'une société dont les tenants et les aboutissants ne sont pas maîtrisés. En effet, il explique que lorsqu'on entre dans le capital d'une société il peut y avoir par la suite des pertes et des crédits auxquels on peut être associé, et cela pourrait devenir une mauvaise opération financière. Il ajoute que jusqu'à présent cela fonctionnait bien au niveau de la salle. Il est conscient des bonnes relations avec Monsieur OLLIER, maire de Rueil-Malmaison, mais estime que cela n'implique pas forcément une telle opération. Il tient d'ailleurs à alerter l'ensemble des élus du danger de cette opération. Son groupe votera contre cette délibération.

**Madame le Maire** explique à Monsieur MENEL qu'il est passé à côté du fait qu'il s'agit d'une Société Publique Locale et ajoute que ce n'est pas tout à fait le même régime. Elle met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, 6 votes contre. Il est adopté à la majorité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour

PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD Tércence	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote contre
BOSSET Sylvie	Vote contre
BAS Benoit	Absent
BURSTEIN Yann	Vote contre
DUMONT Agnès	Vote contre
DERMAGNE Laurence	Vote contre
DEBAUVE Gregory	Vote contre

LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

## 18 FINANCES

### DELIBERATION PORTANT ADOPTION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2024/2026

**Madame le Maire** donne la parole à Monsieur MARI.

**Monsieur MARI** explique que le Plan Pluriannuel d'Investissement est la feuille de route des investissements de la Ville que la municipalité opère depuis le début de la mandature. Pour la période 2021-2023, le montant de l'investissement était d'environ 18,8 millions d'euros, sur lesquels environ 17,4 millions d'euros ont été réalisés. Pour la période 2024-2026, les orientations principales de 2021-2023 sont conservées, à savoir le plan de mobilité douce, donc la rénovation des infrastructures des voies de circulation de la Ville sur laquelle 40 % des 12 millions d'euros proposés dans ce Plan Pluriannuel d'Investissement seront portés, ensuite la souveraineté énergétique et la lutte contre la déperdition d'énergie sur le patrimoine. Il précise que les fluides : électricité, carburant, etc., représentent plus d'un million d'euros chaque année et qu'il est donc nécessaire de mieux négocier l'énergie et d'en dépenser moins, avec notamment un patrimoine qui est moins énergivore. C'est l'objet de ce deuxième axe sur lequel, en partenariat avec la Métropole du Grand Paris, un certain nombre d'études sont lancées, notamment sur le groupe scolaire Pasteur A, l'espace Aquaforme, et le gymnase Yves Bodin, qui sont des patrimoines énergivores sur lesquels une amélioration technique des bâtiments permettrait à la Ville de faire de très bonnes économies d'énergie. Ces études représentent la somme de 600 000 € et donneront place à des projets qui feront l'objet de nouveaux budgets. Ensuite, il évoque le sujet de l'imperméabilisation des sols, la commune avait lancé dès 2020 le plan vert avec la rénovation d'un certain nombre de cours d'écoles, notamment la cour Ramon, la rénovation des squares pour les enfants qui est quasiment terminée, 2 squares qui arrivent, à savoir les squares Ramon haut et Ramon bas, et Cliquets, pour une somme de 1 million d'euros. Et le dernier sujet, qui est la redynamisation du cœur de ville avec les projets de rénovation de la place de l'Eglise, de la cour des écoles et de la place Simone Veil pour les 40 % restants, soit 5,5 millions d'euros. Il précise que parmi toutes ces orientations, certaines ont déjà été bien entamées, par exemple sur la lutte contre la déperdition d'énergie la Ville a basculé tous ses véhicules en véhicules électriques, et elle a réalisé le plan LED qui lui amène de substantielles économies sur l'éclairage public. Il conclut et indique que ce Plan Pluriannuel d'Investissement est la continuité du travail réalisé depuis 2020.

**Monsieur MENEL** indique que des montants extrêmement importants vont être engagés alors qu'en 2026 une nouvelle équipe municipale sera peut-être en place. D'autre part, son groupe est inquiet par rapport aux 5,5 millions d'euros pour le centre-ville. Ils voteront donc contre le Plan Pluriannuel d'Investissement présenté.

**Monsieur BURSTEIN** indique qu'en commission il a demandé à Monsieur MARI s'il pouvait recevoir un tableau avec les subventions demandées et les subventions accordées. Il lui a été répondu : « oui, bien sûr, il n'y a aucun problème », or il n'a rien reçu.

**Monsieur MARI** répond que c'est en cours et qu'il le recevra la semaine prochaine.

**Madame le Maire** précise à Monsieur MENEL que les subventions annoncées ont toutes été versées dès lors que les programmes sont terminés.

**Monsieur HERZOG** indique qu'en faisant une comparaison entre le premier Plan Pluriannuel d'Investissement de la mandature 2021-2023 mis à jour il y a plus d'un an, et celui allant de 2024 à 2026, il note que les investissements sont plus mesurés. Le premier portait sur des autorisations de programmes initialement de 22,7 millions d'euros, celui-ci est de 12,1 millions d'euros, encore faut-il y inclure la restructuration de la place de l'Eglise pour 2 millions d'euros dans le premier Plan Pluriannuel d'Investissement, qui n'a pu se faire l'été dernier et qui est reportée dans le nouveau. Il en déduit que la majorité des travaux d'investissement pour la mandature a ou a été engagée, et que les équilibres budgétaires font que ce Plan Pluriannuel d'Investissement est plus contraint et, ils l'espèrent, ne viendra pas obérer la capacité d'autofinancement de la Ville. D'une manière plus générale, les différents projets visés par ce Plan Pluriannuel d'Investissement semblent bien visibles, mais son groupe a du mal à en apprécier les détails financiers. Les élus de son groupe ont effectivement pris en compte le décalage dans le temps des travaux de la place de l'Eglise avec en premier ceux réalisés sur la cour des écoles, ils relèvent néanmoins la grande oubliée de l'investissement, à savoir le quartier de la Cité Poincaré qui n'a fait l'objet d'aucun projet dans cette mandature, ni la précédente. Il revient sur le cœur de cette délibération et indique qu'il leur est arrivé par le passé de voter contre le Plan Pluriannuel d'Investissement, notamment car il ne prévoyait rien sur le logement, et que cette année, comme la fois dernière, en raison de la démarche générale visant à moderniser la Ville et faire face aux enjeux du futur, son groupe s'abstiendra.

**Madame le Maire** répond, en ce qui concerne la Cité Poincaré : « on n'est pas chez nous », et explique que, malgré tout, la Ville travaille avec le principal bailleur social ERIGERE sur cette cité, avec l'architecte des Bâtiments de France, et avec l'AP-HP. Elle ajoute que la situation est compliquée au niveau juridique puisqu'il y a un bail emphytéotique. Cependant, la Ville a pris ce dossier en main et essaie de faire pression sur ERIGERE afin que des travaux soient réalisés dans certains logements qui sont à la limite de l'insalubrité en raison de problèmes d'humidité, et ce, sans attendre la solution globale de cette cité. Elle met ce rapport aux voix. 2 abstentions, 6 votes contre. Il est adopté à la majorité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour

GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD T�rence	Vote pour
ALLANIC Sol�ne	Vote pour
MENEL Yves	Vote contre
BOSSET Sylvie	Vote contre
BAS Benoit	Absent
BURSTEIN Yann	Vote contre
DUMONT Agn�s	Vote contre
DERMAGNE Laurence	Vote contre
DEBAUVE Gregory	Vote contre
LE MADEC Isabelle	S'abstient
HERZOG Philippe	S'abstient

## 19 FINANCES

### **DELIBERATION PORTANT APPROBATION EN NON VALEUR DE L'EXTINCTION DES CREANCES ETEINTES ET DE L'EXTINCTION DES CREANCES IRRECOUVRABLES**

Accus  de r ception en pr fecture  
092-219200334-20240613-PV15042024-DE  
Date de r ception pr fecture : 13/06/2024

**Madame le Maire** donne la parole à Monsieur PERROD.

**Monsieur PERROD** explique qu'il s'agit d'effacer des créances éteintes et d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables. 2 créances éteintes sont à effacer, elles font suite à deux décisions de la Commission de Surendettement des Particuliers des Hauts-de-Seine pour un total d'un peu plus de 2 000 €. En ce qui concerne les créances irrécouvrables, le comptable public a transmis une liste d'admission en non-valeur pour un total d'un peu plus de 1 500 € sur des créances qui remontent pour certaines jusqu'à 2017.

**Madame le Maire** met ce rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour

BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD T�rence	Vote pour
ALLANIC Sol�ne	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Absent
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agn�s	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

## 20 FINANCES

### DELIBERATION PORTANT ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

**Madame le Maire** donne la parole   Monsieur PERROD.

**Monsieur PERROD** explique que l'objectif visant   ma triser la d pense publique a  t  atteint cette ann e, malgr  le contexte de crise  conomique et de crise  nerg tique, tout en maintenant la qualit  des services et des  quipements pour soutenir les administr s dans cette p riode difficile, et tout en poursuivant les op rations d'investissement n cessaires au d veloppement d'un territoire et   sa modernisation, sur des sujets de transition  cologique, num rique et de mobilit  douce. Concernant la ma trise des d penses de fonctionnement, il est   noter une hausse globale de seulement 3 % par rapport   2022, donc tr s mesur e compte tenu du contexte de crise et d'inflation. Concernant les investissements effectu s en 2023, il explique que 2023 a  t  le pic final du premier Plan Pluriannuel d'Investissement avec de nombreux travaux. Il tient   pr ciser que ces investissements se sont r alis s en autofinancement, c'est- -dire sans recours   un nouvel emprunt depuis plusieurs ann es, avec une  pargne de gestion  lev e qui a  t  notamment abond e en 2023 par des montants de cessions d'un peu plus de 7 millions d'euros, et  galement en cofinancement. Donc, autofinancement et cofinancement gr ce   des subventions octroy es par les diff rents partenaires financiers institutionnels de la Ville pour pr s de 2,5 millions d'euros.

**Madame Isabelle LE MADEC** indique que les élus de son groupe ayant voté contre le budget primitif 2023, et afin d'être cohérents, ils s'abstiendront pour le compte financier unique 2023. Elle souhaite faire deux remarques concernant ce compte financier : l'utilisation de 3 millions d'euros de l'excédent de fonctionnement en capitalisation pour boucler les recettes d'investissement, compréhensible au vu de l'ambition d'investissement réalisé en 2023, et la transformation en charges de personnel du financement des personnels anciennement gérés par la Caisse des Ecoles, le transfert du compte 65 vers le 012, cette augmentation des charges de personnel n'est pas l'augmentation du point d'indice.

**Madame Béatrice BODIN** met ce rapport aux voix. 2 abstentions, 6 votes contre. Il est adopté à la majorité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour

BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD T�rence	Vote pour
ALLANIC Sol�ne	Vote pour
MENEL Yves	Vote contre
BOSSET Sylvie	Vote contre
BAS Benoit	Absent
BURSTEIN Yann	Vote contre
DUMONT Agn�s	Vote contre
DERMAGNE Laurence	Vote contre
DEBAUVE Gregory	Vote contre
LE MADEC Isabelle	S'abstient
HERZOG Philippe	S'abstient

## 21 FINANCES

### DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE 2023 AU BUDGET PRIMITIF 2024

**Madame le Maire** donne la parole   Monsieur PERROD.

**Monsieur PERROD** explique qu'il s'agit de constater l' tat des restes   r aliser pour 2023 et de les inscrire au budget 2024 et d'affecter le r sultat de cl ture 2023 au budget 2024. Sur les restes   r aliser, le montant des d penses d'investissement engag es mais non mandat es au 31 d cembre est de 549 550  , et les recettes d'investissement restant   r aliser, notamment des subventions, sont   720 000  . Pour le r sultat de cl ture 2023, il faut affecter les montants suivants au budget 2024 : en section de fonctionnement 4 872 411  , et en section d'investissement 1 782 000  .

**Madame le Maire** met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, 6 votes contre. Il est adopt    la majorit .

NOM ET PR�NOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN B�atrice	Vote pour

MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD Tércence	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote contre
BOSSET Sylvie	Vote contre
BAS Benoit	Absent
BURSTEIN Yann	Vote contre
DUMONT Agnès	Vote contre
DERMAGNE Laurence	Vote contre

DEBAUVE Gregory	Vote contre
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

## 22 FINANCES

### DELIBERATION PORTANT ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024

**Madame le Maire** donne la parole à Monsieur PERROD.

**Monsieur PERROD** explique que le budget proposé pour l'année 2024 est dans la continuité de la stratégie des années précédentes avec la poursuite d'un pilotage raisonné de la dépense publique dans un contexte national et international toujours difficile, le maintien d'un niveau important d'investissement, même si la Ville a passé le pic du programme d'investissement en 2023, afin de moderniser la Ville et de répondre aux mêmes enjeux de transition écologique, numérique et des mobilités douces notamment. Le montant d'investissement est d'environ 9 millions d'euros, il est moitié moindre par rapport à l'année dernière et se retrouve au même niveau que celui de 2022. En ce qui concerne le prévisionnel des dépenses de fonctionnement, la hausse prévue est très limitée par rapport à 2023, elle n'est que de 200 000 € sur un budget de plus de 33 millions d'euros, ce qui atteste à nouveau du sérieux budgétaire sur l'année 2024, malgré 2 augmentations qui sont à noter : les dépenses énergétiques qui sont encore à prévoir cette année, d'où l'intérêt de préparer l'avenir et d'avoir des équipements publics moins énergivores, et puis les dépenses de charges de personnel afin de tenir compte de deux facteurs qui sont l'intégration du personnel à la future Police municipale et l'impact de la nouvelle revalorisation du point d'indice décidée par le gouvernement l'été dernier et qui est effective au 1<sup>er</sup> janvier de cette année. La hausse de la dépense publique est donc globalement limitée malgré les hausses précitées. Concernant les investissements, la Ville a encore un programme ambitieux sur les mêmes thématiques que le plan précédent avec une ampleur un peu moindre puisque la partie la plus importante des travaux est déjà réalisée sur l'ensemble de la Ville, il reste à poursuivre le plan de mobilité douce, le projet de cœur de Ville qui est le projet emblématique de l'année qui vient, et le plan vert avec la cour végétalisée de l'école Saint-Exupéry et les squares. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter ce budget primitif, d'approuver le principe de la fongibilité des crédits, et d'adopter que le principe de calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation est désormais au prorata temporis.

**Monsieur MENEL** remercie Monsieur PERROD pour la rapidité de présentation de cette délibération. Son groupe lui souhaite bon courage puisqu'il vient de prendre cette délégation. Ils espèrent que cela se passera mieux que pour Monsieur CUIGNET et Monsieur OLIVIERO qui ont tous les deux démissionné de la majorité. Il indique que les élus sortent d'une campagne municipale où ils se sont affrontés sur les projets et précise que le budget est la traduction en chiffres d'une politique municipale. Il rappelle que son groupe est en désaccord avec la majorité concernant les projets pour la Ville de Garches au cours des deux années à venir, à savoir les voiries, les écoles, etc. Son groupe votera donc contre le budget primitif 2024.

**Madame le Maire** note que le groupe de Monsieur MENEL est contre les travaux de voiries alors qu'elle se rappelle les avoir entendu se plaindre de l'état des voiries et des trottoirs qui menaçaient de faire tomber les personnes âgées. Elle explique que la Ville et la plupart des

Garchois sont tout à fait satisfaits de la réalisation de 7 kilomètres de voiries, même si effectivement ces travaux ont pu occasionner des difficultés de circulation. En effet, ces voiries sont belles, végétalisées, plus sûres, et surtout offrent des réseaux en bon état. Elle indique qu'elle a pu voir des photos de tuyaux qui ont été extraits de la rue du 19 janvier et qui dataient de plus de 50 ans, et se sent satisfaite que des milliers de foyers ne soient plus soumis à des ruptures intempestives qui les privaient d'eau de façon régulière. Elle ajoute que des concessionnaires ont été sollicités dès le début du mandat en 2020 afin de savoir quels étaient les travaux prioritaires, et que c'est sur la base de cet audit que la Ville a entrepris ces travaux en surface afin de permettre également des travaux en sous-sol pour les réseaux et les enfouissements. D'autre part, elle note que le groupe de Monsieur MENEL est contre les travaux dans les écoles de la Ville, et explique que l'adaptation des écoles au changement climatique est essentielle et que la Ville va continuer avec la cour végétalisée de l'école Saint-Exupéry qui est actuellement bétonnée, et ce, pour l'imperméabilisation des sols et pour lutter contre les îlots de chaleur.

**Monsieur HERZOG** indique que cette année il ne fera pas une analyse détaillée sur les différents items de ce budget. Son groupe ne met pas en cause le sérieux de ce budget et le fait qu'il doit composer avec la baisse constante de la DGF et des ponctions des péréquations. Il rappelle que son groupe ne vote pas le budget primitif et souhaite expliquer brièvement les raisons. Ils estiment, dans un premier temps, qu'il y a un déséquilibre entre les taux de fiscalité qui restent inchangés et les tarifs qui augmentent toujours pour les familles. Ils estiment qu'il faut une gestion équilibrée entre impôts et tarifs des services, fondement d'une politique inclusive et équitable. Concernant les investissements et comme évoqué dans les différents votes sur le Plan Pluriannuel d'Investissement, le choix de son groupe n'aurait pas été le même. Ils constatent que le budget ne privilégie pas le logement et ne répartit pas ses efforts sur la totalité du territoire garchois. Le fait de ne pas investir sur le logement social et de s'en remettre au taux de 30 % de construction de logements sociaux institué par le PLU, entérine de fait une politique qui ne permettra pas à la Ville d'atteindre les 25 % exigés par la loi SRU. Il rappelle qu'environ 700 demandes de logement social sont en cours sur la commune. Chaque année la Ville paye une amende de l'ordre de 70 000 € pour non-atteinte de ce taux de 25 %, il demande donc pourquoi la commune ne transformerait pas cette amende en subvention à un bailleur social, ce que permet en principe la loi, subvention qui pourrait être abondée par une part des reports d'excédent, tout cela dans le but d'augmenter le parc social et les droits de désignation.

**Madame le Maire** n'est pas sûre que la somme de 65 000 € donne droit à beaucoup de droits réservataires. Elle ajoute que l'amende a un petit peu baissé car la Ville de Garches fait partie des bons élèves du département et de la région Île-de-France. Elle met ce rapport aux voix. 8 vote contre. Il est adopté à la majorité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour

DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD T�rence	Vote pour
ALLANIC Sol�ne	Vote pour
MENEL Yves	Vote contre
BOSSET Sylvie	Vote contre
BAS Benoit	Absent
BURSTEIN Yann	Vote contre
DUMONT Agn�s	Vote contre
DERMAGNE Laurence	Vote contre
DEBAUVE Gregory	Vote contre
LE MADEC Isabelle	Vote contre
HERZOG Philippe	Vote contre

## 23 URBANISME - AMENAGEMENT

### DELIBERATION PORTANT PRISE ACTE DES AUTORISATIONS D'URBANISME DELIVREES AU COURS DE L'ANNEE 2023

**Madame le Maire** donne la parole à Madame BODIN.

**Madame BODIN** explique qu'il s'agit de prendre acte du rapport qui dresse le bilan de l'activité 2023 du service d'urbanisme de la Ville de Garches. Ce rapport permet de constater une baisse du nombre de dossiers déposés par rapport à l'année 2022, ce qui est lié essentiellement à la crise actuelle du marché immobilier. Au niveau des autorisations d'urbanisme, les volumes de décision sont globalement stables par rapport à 2022, le service travaille à flux tendu. Elle tient à souligner deux points importants, à savoir que l'activité du service s'est développée sur un fort renforcement des contrôles de conformité, et que la Ville a mis en place un partenariat avec la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris, la BSPP, afin de réaliser des visites communes dans les programmes de logements collectifs les plus importants qui sont assujettis à des règles spécifiques en ce qui concerne la lutte contre les incendies. Elle explique que l'augmentation des locaux annexes est due essentiellement à la vente d'un grand nombre de places de stationnement. Par ailleurs, ce service a continué à accueillir et à mieux informer le public par des contacts directs avec des rendez-vous en mairie, et la permanence mensuelle avec l'architecte des Bâtiments de France pour accompagner au mieux les pétitionnaires lorsqu'ils déposent des rapports, elle tient d'ailleurs à remercier Madame RECHSTEINER pour le travail réalisé. Ce sont des contacts qui permettent d'améliorer les projets sur le patrimoine bâti et sur toutes les nouvelles constructions. Elle évoque ensuite la poursuite des démarches engagées en 2022 concernant la dématérialisation et explique que les agents de la mairie peuvent de plus en plus gérer les demandes de permis de construire et les demandes de déclaration préalable de façon numérique, puisque les échanges sont de plus en plus dématérialisés. Enfin, elle précise que la Ville a également mis en place un système de prise de rendez-vous en ligne.

**Madame le Maire** tient à remercier le service urbanisme qui fait un travail absolument remarquable et qui est apprécié des usagers. Elle demande aux élus de voter pour la prise d'acte de ce rapport. Pas d'abstention, pas de vote contre.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour

BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD T�rence	Vote pour
ALLANIC Sol�ne	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Absent
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agn�s	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

## 24 URBANISME - AMENAGEMENT

**DELIBERATION PORTANT REGULARISATION DE LA CESSION DU 26  
RUE DE SURESNES PAR SIGNATURE D'UN ACTE COMPLEMENTAIRE  
SUR LES 7 PLACES DE PARKING CONSENTIES AVEC LES  
LOGEMENTS**

**Madame le Maire** donne la parole à Madame BODIN.

**Madame BODIN** explique que c'est la suite d'une délibération prise en décembre 2023 concernant la cession de logements situés rue de Suresnes. 7 parkings accessoires étaient intégrés dans cette vente, mais la société Hauts-de-Seine Habitat a souhaité un acte authentique supplémentaire, c'est pour cette raison qu'il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la signature de cet acte. Elle précise par ailleurs que ces parkings sont situés au sous-sol de la résidence.

**Madame le Maire** met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, 6 vote contre. Il est adopté à la majorité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour

DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD T�rence	Vote pour
ALLANIC Sol�ne	Vote pour
MENEL Yves	Vote contre
BOSSET Sylvie	Vote contre
BAS Benoit	Absent
BURSTEIN Yann	Vote contre
DUMONT Agn�s	Vote contre
DERMAGNE Laurence	Vote contre
DEBAUVE Gregory	Vote contre
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

## 25 URBANISME - AMENAGEMENT

### DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA DISSOLUTION DE L'ASL VILLAGE DU MARCHÉ

**Madame le Maire** donne la parole à Madame BODIN.

**Madame BODIN** explique que l'ASL avait une seule vocation qui  tait l'administration de la dalle jusqu'au moment o  celle-ci allait  tre r troc d e   la Ville, ce qui est le cas. Cette ASL doit donc  tre dissoute. Elle pr cise que cette ASL n'a pas de dette, puisqu'il est obligatoire de le stipuler. Elle ajoute que c'est dans le cadre des travaux de r novation   venir de la place Saint-Louis.

**Madame le Maire** ajoute que cela va permettre de boucler ce dossier juridique qui tra ne depuis de nombreuses ann es. Elle met ce rapport aux voix. 6 abstentions, pas de vote contre. Il est adopt    l'unanimit .

NOM ET PR�NOM	VOTE
---------------	------

BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD TERENCE	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Absent
BURSTEIN Yann	Vote pour

DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

## **26 GRANDS EVENEMENTS**

### **DELIBERATION PORTANT ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE-GRENIER**

**Madame le Maire** donne la parole à Madame THOMAS-DURIER.

**Madame THOMAS-DURIER** explique qu'il s'agit de valider le règlement intérieur du prochain vide-grenier qui aura lieu le dimanche 26 mai 2024. Elle précise qu'à ce jour <sup>3</sup>/<sub>4</sub> des emplacements ont déjà été réservés et que ces réservations peuvent désormais se faire en ligne.

**Madame le Maire** met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

<b>NOM ET PRÉNOM</b>	<b>VOTE</b>
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour

THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD T�rence	Vote pour
ALLANIC Sol�ne	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Absent
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agn�s	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

## **27 SPORT ET VIE ASSOCIATIVE**

### **DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE L'ORGANISATION DES VACANCES D'ETE DE L'ECOLE DES SPORTS**

**Madame le Maire** donne la parole   Monsieur GIRARD.

**Monsieur GIRARD** explique qu'il s'agit de voter pour les 4 s jours organis s cet  t  pour les jeunes sur 2 semaines : 2 s jours dans un camping et 2 s jours dans un g te, dans des lieux connus et qui ont d j   t   prouv s par les enfants garchois et les autres. Il y a peu de changement par rapport aux ann es pr c dentes, apr s une stabilit  des tarifs depuis 2018, une l g re augmentation de 3 % pour les Garchois et de 5 % pour les non-Garchois est propos e cette ann e.

**Madame LE MADEC** indique qu'au-delà d'un tarif sans taux d'effort, puisque pas encore appliqué, le prix de ces séjours les place au niveau des tarifs plafonds des prestations similaires à taux d'effort de l'accueil de loisirs des 4 Vents, je parle du camp de Mayenne qui est sous tentes qui est équivalent au même séjour des 4 Vents sous tentes. Ce service communal de l'Ecole des Sports affiche, par ce niveau tarifaire, une exclusion des plus modestes. Son groupe votera donc contre.

**Madame le Maire** met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, 2 contre. Il est adopté à la majorité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour

COYARD Romain	Vote pour
PERROD T�rence	Vote pour
ALLANIC Sol�ne	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Absent
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agn�s	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote contre
HERZOG Philippe	Vote contre

## **28 SPORT ET VIE ASSOCIATIVE**

### **DELIBERATION PORTANT PARTICIPATION AU TELETHON 2024**

**Madame le Maire** donne la parole   Monsieur GIRARD.

**Monsieur GIRARD** explique qu'il s'agit d'approuver la participation de la Ville de Garches   travers son espace piscine Aquaforme au T l thon 2024.

**Monsieur Yann BURSTEIN** indique que son groupe vote pour et que Madame DUMONT vote contre ce rapport.

**Madame le Maire** met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, 1 vote contre. Il est adopt    la majorit .

<b>NOM ET PR�NOM</b>	<b>VOTE</b>
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN B�atrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER C�cile	Vote pour
VERSPIEREN Gr�goire	Vote pour

DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD T�rence	Vote pour
ALLANIC Sol�ne	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Absent
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agn�s	Vote contre
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

## 29 SPORT

### DELIBERATION PORTANT PARTICIPATION A L'OPERATION « NAGER CONTRE LE CANCER »

**Madame le Maire** donne la parole à Monsieur GIRARD.

**Monsieur GIRARD** explique qu'il s'agit de voter pour la participation de la Ville de Garches et de l'espace Aquaforme à l'opération « Nager contre le cancer ».

**Madame le Maire** met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour

BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD Térance	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Absent
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

### **30 COMMERCE DE PROXIMITE - ARTISANAT**

#### **DELIBERATION PORTANT SIGNATURE DU CONTRAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DES HAUTS-DE-SEINE POUR LES ANNEES 2024 ET 2025**

**Madame le Maire** donne la parole à Monsieur LEFEBVRE.

**Monsieur LEFEBVRE** explique que ce rapport concerne le renouvellement de la convention entre la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-Seine et la Ville de Garches. Il s'agit de renforcer encore l'accompagnement de la Ville auprès de ses entreprises et de ses commerçants, notamment autour de formations, d'un process d'accompagnement par la création d'une nouvelle association des commerçants – ces commerçants sont assez ouverts et certains sont même déjà prêts à s'engager – d'un forum de l'emploi, et de nouveaux outils dans l'accompagnement à l'entrepreneuriat. Cette convention porte sur les années 2024 et 2025. D'autre part, il souhaite informer les élus que la fromagère From'Garches a reçu une labellisation « Artisan du Tourisme » et ajoute qu'elle fait un travail remarquable.

**Madame le Maire** indique qu'effectivement elle a été une fois de plus récompensée. Elle met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
---------------	------

BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD TERENCE	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Absent
BURSTEIN Yann	Vote pour

DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

### **31 LOGEMENT SOCIAL**

#### **DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 11 LOGEMENTS SOCIAUX DANS L'OPERATION IMMOBILIERE SISE 68 RUE DU 19 JANVIER ACCORDEE AU BAILLEUR SOCIAL VILOGIA ET DE LA CONVENTION DE RESERVATION EN DECOULANT**

**Madame le Maire** explique que les 5 prochaines délibérations concernent des garanties d'emprunt pour des acquisitions en VEFA de logements sociaux dans des opérations immobilières accordées aux bailleurs sociaux VILOGIA, ERIGERE et LOGIREP.

**Monsieur MENEL** indique que son groupe votera pour les rapports 31, 34 et 35, mais contre les rapports 32 et 33 car ils estiment qu'ERIGERE n'a pas fait son travail sur la cité Poincaré et ils ne souhaitent donc pas le cautionner.

**Madame le Maire** explique à nouveau à Monsieur MENEL qu'ERIGERE fait bien son travail mais que c'est assez complexe pour cette cité Poincaré en raison de la situation juridique et du bail emphytéotique. Il est donc difficile pour ce bailleur d'investir lourdement dans ce programme sans savoir s'il deviendra ou non propriétaire de cette cité Poincaré. Elle lui rappelle d'autre part l'important travail mené par la municipalité afin que ce dossier juridique soit enfin réglé entre l'AP-HP, propriétaire du terrain, et le bailleur social ERIGERE. Elle met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

<b>NOM ET PRÉNOM</b>	<b>VOTE</b>
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour

BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD T�rence	Vote pour
ALLANIC Sol�ne	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Absent
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agn�s	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

## 32 LOGEMENT SOCIAL

**DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA GARANTIE  
D'EMPRUNT POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 11 LOGEMENTS  
SOCIAUX DANS L'OPERATION IMMOBILIERE SISE 6 RUE DU  
DOCTEUR ROUX ACCORDEE AU BAILLEUR SOCIAL ERIGERE ET DE  
LA CONVENTION DE RESERVATION EN DECOULANT**

**Madame le Maire** présente le rapport.

**Madame le Maire** met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, 6 vote contre. Il est adopté à la majorité.

<b>NOM ET PRÉNOM</b>	<b>VOTE</b>
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour

BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD T�rence	Vote pour
ALLANIC Sol�ne	Vote pour
MENEL Yves	Vote contre
BOSSET Sylvie	Vote contre
BAS Benoit	Absent
BURSTEIN Yann	Vote contre
DUMONT Agn�s	Vote contre
DERMAGNE Laurence	Vote contre
DEBAUVE Gregory	Vote contre
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

### **33 LOGEMENT SOCIAL**

**DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 7 LOGEMENTS SOCIAUX DANS L'OPERATION IMMOBILIERE SISE 215 GRANDE RUE ACCORDEE AU BAILLEUR SOCIAL ERIGERE ET DE LA CONVENTION DE RESERVATION EN DECOULANT**

**Madame le Maire** pr sente le rapport.

**Madame le Maire** met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, 6 vote contre. Il est adopt    la majorit .

<b>NOM ET PR�NOM</b>	<b>VOTE</b>
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN B�atrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER C�cile	Vote pour
VERSPIEREN Gr�goire	Vote pour

DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD T�rence	Vote pour
ALLANIC Sol�ne	Vote pour
MENEL Yves	Vote contre
BOSSET Sylvie	Vote contre
BAS Benoit	Absent
BURSTEIN Yann	Vote contre
DUMONT Agn�s	Vote contre
DERMAGNE Laurence	Vote contre
DEBAUVE Gregory	Vote contre
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

### 34 LOGEMENT SOCIAL

#### **DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 11 LOGEMENTS SOCIAUX DANS L'OPERATION IMMOBILIERE SISE 6 BOULEVARD CHARLES DE GAULLE ACCORDEE AU BAILLEUR SOCIAL LOGIREP ET DE LA CONVENTION DE RESERVATION EN DECOULANT**

**Madame le Maire** présente le rapport.

**Madame le Maire** met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

<b>NOM ET PRÉNOM</b>	<b>VOTE</b>
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour

GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD Térance	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Absent
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

### **35 LOGEMENT SOCIAL**

**DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT A LA VILLE DE GARCHES POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 5 LOGEMENTS SOCIAUX (5 PLA) EN PERENNE ET 10 LOGEMENTS SOCIAUX EN ULS (6 PLUS ET 4 PLS) PAR LA SA VILOGIA DANS L'OPERATION SISE 131/143 RUE DE BUZENVAL A GARCHES**

**Madame le Maire** présente le rapport.

**Madame le Maire** met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

<b>NOM ET PRÉNOM</b>	<b>VOTE</b>
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour

PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD TERENCE	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Absent
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour

LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

**36 DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA VILLE DE GARCHES AU SEIN DE L'ASSOCIATION DU CLIC GERICO COORDINATION GERONTOLOGIE INTERCOMMUNALE**

**Madame le Maire** explique que le CLIC GERICO travaille à la coordination en matière de gérontologie à la fois sur Garches mais également sur Saint-Cloud et Vaucresson.

**Madame le Maire** met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour

DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD Térance	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Absent
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

**Madame le Maire** lève la séance. Elle demande aux élus de bien vouloir signer les documents. Elle indique que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 12 juin à 18 h, et que les commissions auront lieu la semaine qui précède, à savoir les 3, 4 et 5 juin. Elle précise que les DIA sont affichées à l'entrée de la salle et que la liste des marchés publics passés par la Ville en 2023 est consultable sur le site de la mairie et sur [achatpublic.com](http://achatpublic.com). Elle souhaite une bonne fin de journée à l'ensemble des élus.

La séance est levée à 10h32.

La secrétaire de séance

Sylvie THOMAS-DURIER